

LES EMPLOIS EN PETITE ENFANCE

Il existe différents services à l'enfance pour les personnes voulant travailler avec les enfants de 0 à 4 ans. Il s'agit des centres éducatifs, des services de garde en milieu familial et des centres pour l'enfant et la famille ON y va. La majorité des centres éducatifs francophones sont situés dans des écoles (en tant que fournisseur de services) et offrent des services de garde avant et après l'école pour les enfants de 5 à 12 ans (ce sont les services parascolaires).

LA PÉDAGOGIE

La pédagogie en Ontario préconise l'apprentissage et le développement par l'entremise des relations. Le document, *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance* est une ressource d'apprentissage professionnel conçue pour les personnes qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance et des programmes destinés à la famille. On y retrouve les objectifs, les attentes et les questions de réflexions selon les quatre fondements favorisant l'apprentissage et le sain développement des enfants : l'Appartenance, le Bien-être, l'Engagement et l'Expression.

[Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance](#)

Une introduction à *Comment apprend-on?* est un guide d'introduction de 12 pages qui comprend les différents éléments du document de façon synthétique.

[Une introduction à Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance : Guide pour les éducatrices et éducateurs](#)

LA LOI DE 2014 SUR LA GARDE D'ENFANTS ET LA PETITE ENFANCE

La garde d'enfants en Ontario est régie par des règles qui consistent à favoriser l'apprentissage, le développement, la santé et le bien-être des enfants.

[garde d'enfants et la petite enfance \(Loi de 2014 sur la\), L.O. 2014, chap. 11, Annexe 1 \(ontario.ca\)](#)



LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET LES NORMES D'EXERCICE

En Ontario, l'exercice de la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance est réglementée par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à employer le titre d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Le Code de déontologie et les normes d'exercices est tout de même une ressource applicable à tout le personnel œuvrant en petite enfance.

[OEPE Code de déontologie et normes d'exercice pour EPEI inscrits de l'Ontario \(college-ece.ca\)](http://college-ece.ca)

QUELQUES VIDÉOS POUR ILLUSTRER

<https://youtu.be/9glA4dikv4s>

https://youtu.be/u7Vw_j4SmSY

<https://youtu.be/Lqae5COA7Qc>

<https://youtu.be/18kZLo1yXGM?si=4RWAFk5WXFDb--nn>

